



Droit de rétractation pour objet spécifique

Par **joe40**, le **21/06/2010** à **14:55**

Bonjour,

J'ai créé mon entreprise courant janvier 2010 et je suis actuellement entrain de construire mon site notamment avec la rubrique concernant les droits du consommateur.

Je vais créer un site marchand sur lequel je présenterai les produits que je fabriquerai : des amplis et baffles de musique. Je présenterai les produits que je peux fournir, [s]mais chaque article sera fabriqué lorsque la commande sera validée par le client et ainsi je pourrai rajouter des options si le client le désire ou non. [/s]Je voulais savoir s'il existe un droit de rétractation dans mon cas ?

Merci de votre réponse.